

La Newsletter du FSE

Unité FSE de la DREETS Grand Est

Edito

AVRIL 2022
N° 7

La septième Newsletter de l'Unité FSE de la DREETS Grand Est se décline en trois temps forts :

D'abord en page 2, une large place faite à nos politiques et à notre stratégie de fonctionnement pour la période de programmation FSE+ 2021-2027. Ces modalités, dont certaines résolument innovantes en Grand Est, ont pour unique objectif d'améliorer encore la qualité de nos services, d'une part à destination des bénéficiaires de nos subventions, lesquels nous font confiance depuis de nombreuses années, et d'autre part à destination des nouveaux porteurs de projets désireux d'apporter une réelle plus-value à leurs actions grâce au Fonds social européen.

Ensuite en page 3, un accès à notre espace de rédaction, envisagé dès la création de notre support de communication, à nos partenaires Organismes Intermédiaires et Conseil Régional Grand Est, afin qu'ils puissent s'y exprimer librement et ainsi faire connaître leurs missions en matière de gestion des Fonds européens. Les Conseils Départementaux de Moselle (57) et de l'Aube (10) ouvrent la marche, nous espérons que leurs pairs, qui seront contactés dans les semaines à venir par notre référente communication, accepteront de prendre le relais.

Enfin en page 4, une séquence émotion non dénuée d'humour, pour marquer le départ de l'Adjointe au Responsable de l'Unité FSE Grand Est, Martine DESBARATS, et sa relève, qui sera officiellement assurée en juillet prochain par notre déjà collègue Anne SCHWOERER. A l'une nous souhaitons une heureuse retraite et à l'autre une prise de fonction sereine.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Sommaire :

- Edito par François OTERO
- Crédits 21-27
- Politiques et Stratégie de fonctionnement pour 2021-2027
- Place à 2 Organismes Intermédiaires
- Actualité

Dans ce numéro :

L'édito	P. 1
Répartition des crédits FSE+	P. 1
Politiques et stratégie 21-27	P. 2
Présentation de 2 OI	P. 3
Actualité	P. 4

Répartition des crédits FSE +

Le 26 octobre 2021, la DGEFP a notifié aux Préfets les enveloppes déconcentrées du programme national (PN)FSE+ 2021-2027. La DREETS GE se voit attribuer une enveloppe de crédits d'intervention de 168 334 749 € (dont un montant de réserve de performance de 50 500 425 €) et une enveloppe d'assistance technique de 4 990 934 €.

Les crédits d'intervention doivent être répartis entre les 6 priorités du PN en respectant certaines règles de concentration financière (montant minimal pour les priorités 1 et 2, et maximal pour la priorité 6).

En tenant compte de ces règles, des demandes des organismes intermédiaires (OI) et du bilan des opérations réalisées dans le cadre du PON FSE 14-20, l'enveloppe a été répartie de la façon suivante pour démarrer la programmation 2021-2027 :

- ☒ 122 500 000 € sur la priorité 1 (favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et les plus vulnérables), dont 113 900 000€ en délégation de gestion aux OI
- ☒ 38 008 517 € sur la priorité 2 (renforcer l'emploi des jeunes et la réussite éducative), dont 9 841 325 € en délégation de gestion aux OI
- ☒ 3 550 000 € sur la priorité 3 (améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux accompagner et anticiper les mutations économiques)
- ☒ 1 000 000 € sur la priorité 4 (promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail sain et inclusif)
- ☒ 1 000 000 € sur la priorité 5 (aide matérielle aux personnes les plus démunies)
- ☒ 2 276 232 € sur la priorité 6 (favoriser l'insertion sociale et l'essaimage des dispositifs innovants) dont 1 663 250 € en délégation de gestion aux OI.

Les premiers appels à projets qui seront publiés par la DREETS GE concerneront les ACI de la Haute- Marne (en l'absence d'OI dans ce département) et les actions de la priorité 2 sur toute la région Grand Est.

Forte de l'expérience acquise pendant la période de programmation 2014-2020, l'Unité FSE de la DREETS Grand Est se mobilise pour améliorer la qualité de ses services à destination des porteurs de projet (nouveaux candidats avec nouveaux projets) et de ses bénéficiaires (candidats connus avec projets connus ou nouveaux).

En amont du dépôt de la demande de cofinancement :

- ◆ des AAP (appels à projets) ciblés pour plus de clarté (une seule Priorité du programme national FSE+ à la fois),
- ◆ une fiche synthétique de pré projet à télécharger et à compléter par le porteur de projet(s) avant tout dépôt de demande de cofinancement, afin que l'Unité FSE s'assure de l'éligibilité, tant du porteur que de son projet, évitant ainsi toute démarche inutile,
- ◆ un module d'explication de contenu, en présentiel ou en distanciel, et relatif à chaque AAP publié, pour que porteurs de projet(s) et gestionnaires FSE parlent le même langage.

Pendant la phase de dépôt de la demande de cofinancement :

- ◆ un accompagnement pas à pas et individualisé, proposé par un gestionnaire FSE, interlocuteur unique et identifié pendant toute la procédure, pour aider le porteur de projet(s) à s'approprier la nouvelle interface Ma Démarche FSE+, support incontournable de sa demande de cofinancement,
- ◆ des outils à disposition du porteur de projet(s) (modèle d'attestation d'engagement d'un cofinancier, modèle d'attestation de démarrage d'une opération FSE, etc.) pour faciliter la complétude du dossier de demande de FSE,
- ◆ une participation du FSE jusqu'à 60% du coût total éligible pour tous les projets du Grand Est.

Après le dépôt de la demande de cofinancement, pendant la phase d'instruction :

- ◆ un dialogue ouvert et permanent entre le porteur de projet(s) et le gestionnaire FSE, interlocuteur unique et identifié pendant toute la procédure d'instruction, pour que la demande présentée en comité de programmation régional pour avis, soit la plus claire possible,
- ◆ des rendez-vous possibles, en présentiel ou en distanciel, pour éclaircir les points le nécessitant,
- ◆ des outils à disposition du porteur de projet(s) (modèle de lettre de mission, modèle de questionnaire à destination des participants à l'opération FSE, etc.) pour faciliter la gestion et le suivi de son projet à démarrer ou déjà démarré (rétroactivité de la prise en compte des dépenses, possible sous conditions),
- ◆ des délais de traitement de l'instruction moins longs, grâce à des alertes visant à faire respecter scrupuleusement le calendrier de dépôt des pièces nécessaires à l'avancée du processus, pour pouvoir présenter la demande plus rapidement devant le comité de programmation régional et établir la convention.

Au moment de la signature de la convention FSE :

la possibilité du versement d'une partie de la subvention FSE conventionnée, sous forme d'avance et conditionnée au respect de certains critères, définis dans l'AAP auquel est rattachée la demande de financement.

Pendant la phase d'exécution de la convention :

des conseils avisés, prodigués à la demande du porteur de projet(s) devenu bénéficiaire d'un cofinancement FSE, par un gestionnaire FSE, interlocuteur unique et identifié pendant toute la durée de l'opération, pour accompagner les éventuelles réorientations du projet tout en s'assurant que ces dernières ne le dénaturent pas.

Pendant la phase de rédaction du bilan de l'opération FSE :

un accompagnement pas à pas et individualisé, proposé par un contrôleur de service fait, interlocuteur unique et identifié pendant tout le processus de rédaction du bilan, pour que celui-ci, une fois déposé, corresponde au plus près aux futures conclusions du CSF (contrôle de service fait), évitant ainsi les mauvaises surprises en matière de montant retenu de la subvention FSE à verser.

Pendant la phase de contrôle de service fait :

- ◆ un dialogue ouvert et permanent entre le bénéficiaire et le contrôleur de service fait de son opération FSE, interlocuteur unique et identifié pendant toute la procédure de CSF, pour que cette dernière se déroule en toute transparence,
- ◆ des rendez-vous possibles, en présentiel ou en distanciel, pour éclaircir les points le nécessitant,
- ◆ des délais de traitement du contrôle de service fait moins longs, grâce à des alertes visant à faire respecter scrupuleusement le calendrier de dépôt des pièces nécessaires à l'avancée du processus, pour accélérer le versement de la subvention FSE.

En Moselle, l'Europe s'engage avec le FSE

Le Département est chef de file de l'action sociale et de la politique d'insertion. Dans ce cadre, il pilote et gère un budget de 13,5 millions d'euros délivré par l'Union Européenne via le Fonds social européen (FSE) pour la période 2014-2020.

La gestion d'une subvention globale FSE par le Département facilite la synergie et la complémentarité entre les politiques d'inclusion sociale et professionnelle de l'Union Européenne et du Département. L'enveloppe FSE a permis de renforcer la qualité de l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi, de développer une offre de mobilité spécifique et de soutenir la couverture territoriale de l'offre d'insertion.

Les projets cofinancés par le FSE répondent à un appel à projets publié par le Département précisant le type de projets éligibles, les critères et les conditions d'éligibilité. Une vingtaine de structures – associations ou collectivités – sont ainsi soutenues chaque année.

Pour garantir une mise en œuvre effective et réussie du programme, le Département s'est organisé pour proposer un dispositif d'accompagnement des porteurs de projet dédié et spécifique. Ainsi, au sein de la Direction de la Solidarité, le Bureau du FSE se charge d'appuyer et de conseiller les porteurs à chaque étape de leur dossier. Il organise des temps d'échanges individuels ou collectifs afin de répondre aux besoins des bénéficiaires et met à disposition des outils « facilitateurs » : kit des porteurs de projet, guides, manuels...

Fort de cette expérience réussie, le Département a souhaité prolonger ses activités FSE pour la période 2021-2027. Il élabore actuellement les contenus de la prochaine subvention globale FSE+. Le lancement des appels à projet FSE+ est prévu à l'automne 2022.

Contacts et informations

Département de la Moselle
Direction de la solidarité
Bureau du FSE
Elodie HERTEMENT, cheffe de Bureau
Isabelle ROLLES, gestionnaire FSE
Courriel : solidaritefse@moselle.fr



Isabelle ROLLES Elodie HERTEMENT

Le FSE et le Département de l'Aube ... sur le bon cap !

A environ 2 km du siège du Conseil départemental de l'Aube et du beau centre historique de Troyes, la Cité administrative des Vas-saulles prend place au cœur d'un grand parc arboré ponctué d'étangs où canards et ragondins s'épanouissent en toute quiétude.

Parmi les bâtiments, celui du Pôle des Solidarités regroupe les directions du Département en lien avec les actions sociales. C'est plus précisément au sein de la Direction Insertion Logement qu'est rattachée la Cellule FSE, facilement repérable par les collègues puisque située à l'entrée du personnel (et accessoirement) au pied de la pointeuse, et dont la porte est ornée de la publicité européenne qu'elle arbore fièrement.

A l'intérieur, tel dans un vaisseau, deux chargés de mission pilotent quotidiennement la subvention globale, conjointement avec leur directrice, Hélène BOOGHS-NOTTEAU, et sont à la barre pour réaliser les tâches de gestion des opérations individuelles, portées essentiellement par des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et des missions locales.

Du chemin a pourtant été parcouru depuis 2016, lorsque le Département se lançait en tant qu'organisme intermédiaire. A l'époque, Anthony SIMON, alors jeune matelot, assurait seul la mise en œuvre de la première subvention globale avec un nombre restreint de 8 opérations ... histoire de se faire la main !

Puis, la politique d'insertion prenant de l'ampleur, la 2ème subvention globale également puisqu'elle vit le nombre d'opérations doubler sur la période 2019-2021, Emmanuel NAVARRO rejoignit un temps l'équipage du FSE en août 2019, avant de mettre le cap vers la nouvelle plateforme de rapprochement des employeurs et des bénéficiaires du RSA, baptisée « Actif10 ».

Après les quelques péripéties et remous liés à la crise sanitaire, Benoît DRUJON a finalement rejoint le navire du FSE le 14 mars 2022 aux côtés d'Anthony, à la croisée des routes entre la fin de la programmation 2014-2020, la mise en œuvre de REACT- EU et la préparation du tant attendu FSE+ 2021-2027 !

Aujourd'hui, dans sa position de jeune marin, Benoît se permet de questionner le grand capitaine dans le domaine, du haut de ses 5 ans d'expérience :

« - Anthony, combien d'opérations sont-elles actuellement soutenues par le FSE dans le cadre de notre organisme intermédiaire ?

- Un certain nombre, moussaillon, puisque l'on compte 14 opérations portées par des tiers sur la période 2019-2021 pour un montant de crédits européens de 2,5 M€ . Et bientôt encore plus dans le cadre de REACT-EU et du FSE+ ! Mais Benoît, dis-moi, qu'est-ce qui a motivé cette passion soudaine pour le FSE et, même, quel est ton parcours ?

- Loin de moi l'idée de vouloir me rapprocher de la pointeuse, c'est avant tout mon appétence pour les chiffres que j'ai déjà mise en œuvre pendant 15 ans auprès de la direction Autonomie (c'est-à-dire un étage au-dessus) et que je souhaite réorienter vers de nouvelles terres qui m'étaient jusqu'alors inconnues. Et je trouve que la perspective de ce nouveau FSE+ rend l'aventure d'autant plus exaltante ! ».

Ne doutons pas que ces 6 prochaines années réserveront de belles découvertes à Benoît et à Anthony !



ACTUALITE

Les 5 et 6 mai, au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg, dans des lieux de visites à Strasbourg ainsi que dans l'Eurométropole de Strasbourg, se déroulera la manifestation « L'économie sociale, le futur de l'Europe ». Il s'agira de présenter les outils des politiques publiques dédiées au renforcement de l'Economie Sociale et Solidaire et surtout de décliner de manière plus concrète le nouveau Plan d'actions de l'Union Européenne. Le programme a été construit via un appel à contributions de rang européen :

- Des espaces thématiques avec des possibilités de rencontres
- Un village de la jeunesse
- Des circuits touristiques (= visites de site)
- Des expositions et une place pour la culture
- Une ouverture aux citoyens

L'évènement est organisé dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'UE. Vous pourrez y trouver un espace pour des ateliers ainsi qu'un espace dédié aux financements européens où seront présents la Commission Européenne, la Délégation aux Fonds européens de la Région, la cellule Fonds européens de l'EMS et l'Unité FSE de la DREETS. D'autres structures pourront également être présentes comme le Centre d'information sur les Institutions Européennes ou l'AVISE.

L'objectif est de répondre aux questions des visiteurs et porteurs de projets potentiels qui seront présents.

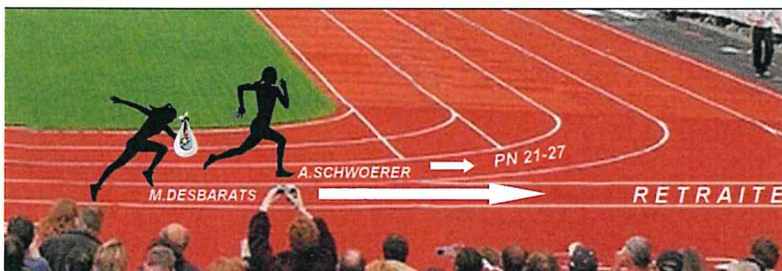
Plus d'infos sur <https://www.economiesociale-futur.eu/fr/economiesocialefutur/Programme-du-5-et-6-mai/>

La 5ème et dernière version du programme FSE+ pour la période 2021-2027 actuellement à l'étude au niveau européen, est disponible sur [La concertation FSE+ | FSE](#)

Vous pouvez retrouver la charte graphique relative à la publicité européenne PN 21-27 sur [Mes obligations | FSE](#)

Le 6 avril dernier, l'accord régional entre l'Etat et la Région Grand Est, relatif aux lignes de partage entre le volet déconcentré du programme national FSE+ et le programme régional FEDER – FSE+, a été signé par la Préfète de la région Grand Est, Josiane CHEVALIER, et par le Président du Conseil Régional, Jean ROTTNER. La teneur de cet accord fera l'objet d'une communication ultérieure de la part de l'Unité FSE

Suite au départ de Martine DESBARATS, Anne SCHWOERER reprend les missions d'Adjointe au Responsable de l'Unité FSE Grand Est




**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

RETROUVEZ NOUS SUR LE WEB

[FSE.GOUV.FR](https://www.fse.gouv.fr)

&

[GRAND-EST.DREETS.GOUV.FR](https://www.grand-est.dreets.gouv.fr)

6 rue Gustave Adolphe Hirn

10 rue Mazagran

60 avenue Daniel Simonnot

67085 STRASBOURG CEDEX

54063 NANCY

51038 CHALONS en CHAMPAGNE

Messagerie : DREETS-GE.FSE@dreets.gouv.fr

Directrice de publication : Corinne TUROSTOWSKI

**Désabonnement : dites STOP à
corinne.turostowski@dreets.gouv.fr**